

Postulat Thierry Dubois et consorts – Encourager et faciliter l’assainissement énergétique des bâtiments

Texte déposé

Le 21 mai 2017, le peuple a accepté la révision de la Loi sur l’énergie, Stratégie énergétique 2050. Cette loi vise notamment à réduire la consommation d’énergie, à améliorer l’efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables en supprimant l’énergie nucléaire à court et moyen terme. Nous devons respecter le choix du peuple et mettre en œuvre tous les moyens possibles pour respecter un calendrier et des buts qui visent une plus grande autonomie au niveau énergétique.

En Suisse, la consommation d’énergie finale a fortement augmenté au cours des soixante dernières années. La Suisse couvre cette consommation majoritairement au moyen de sources non renouvelables. En effet, deux tiers des besoins sont couverts par des agents énergétiques fossiles — carburants, combustibles pétroliers, gaz naturel — importés. Par secteur, les domaines du trafic, des ménages et de l’économie — industries et services — consomment chacun environ un tiers de l’énergie finale en Suisse.

Les conditions climatiques influencent la consommation d’énergie dans l’immédiat, mais à long terme, les facteurs déterminants sont le PIB, la croissance démographique, la production industrielle, ainsi que l’effectif des logements et des véhicules à moteur. Dans les ménages, nous consommons une part prépondérante des énergies — environ 80% — pour le chauffage et l’eau chaude.

En 2010, les bâtiments consommaient environ la moitié de l’énergie primaire en Suisse, à raison de 30% pour le chauffage, la climatisation et l’eau chaude sanitaire, 14% pour l’électricité, et 6% pour la construction et l’entretien¹. En 2017, les bâtiments consomment pratiquement toujours autant.

Il est donc nécessaire de prendre des mesures incitatives pour encourager et faciliter l’assainissement énergétique des bâtiments privés. Des travaux de rénovation peuvent mener à une réduction de plus de 50% de la consommation énergétique d’un bâtiment. Un tel assainissement est indispensable pour créer dans le futur des bâtiments indépendants au niveau énergétique.

Nous sommes conscients des mesures actuelles déjà prises dans notre canton pour encourager l’assainissement énergétique — fiscalité, subventions — mais les subventions pour rénovation prévues actuellement pour 2017 sont limitées par un budget et nécessitent une décision d’octroi qui peut prendre beaucoup de temps. Le but de ce postulat est donc de créer un mécanisme d’encouragement plus simple et facile d’accès afin d’aider et d’inciter les propriétaires à assainir leurs bâtiments. Cette aide financière devrait provenir du canton sous forme d’un cautionnement accompagné d’une aide à fonds perdu. Grâce à cet investissement, les retombées économiques seront visibles à moyen terme en favorisant l’économie locale.

En prenant ce type de mesures, nous respectons la volonté populaire et permettons surtout une mise en œuvre partielle plus rapide de la révision de la Loi sur l’énergie.

Le postulant invite le Conseil d’Etat à créer un mécanisme d’encouragement pour inciter les propriétaires à assainir leurs bâtiments afin de diminuer de manière drastique leur consommation énergétique. A cet effet, le canton pourrait proposer un cautionnement, pour une partie de l’investissement, accompagné d’une aide à fonds perdu. Cette mesure doit contribuer à garantir un meilleur rendement énergétique et à dynamiser les investissements d’assainissements afin d’occasionner des retombées positives pour l’économie locale.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

(Signé) Thierry Dubois

¹ Source Office fédéral de l’énergie (OFEN).

Développement

M. Thierry Dubois (UDC) : — L'indépendance énergétique est l'un des défis majeurs de notre siècle, un défi qui nécessite obligatoirement l'assainissement de nos bâtiments. Deux chiffres sont éloquents : les bâtiments consomment environ la moitié de l'énergie primaire en Suisse et les travaux de rénovation peuvent mener à une réduction de plus de 50 % de la consommation énergétique d'un bâtiment. Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté la révision de la Loi sur l'énergie ; la stratégie énergétique 2050 a été acceptée à plus de 58 %. C'est un pari ambitieux, peut-être utopique, où il va falloir se passer de l'énergie nucléaire.

Le peuple a des droits et nous avons des devoirs, notamment celui de faire respecter les lois et d'aider à leur mise en place. Notre canton, bien que très attractif dans ce domaine depuis 2012 grâce à la mise en place d'un fonds de 100 millions, se trouve malheureusement confronté à des propriétaires frileux. Je pense particulièrement aux propriétaires d'immeubles, car en ce qui concerne les propriétaires de maisons individuelles, on constate souvent des rénovations partielles, faute de moyens financiers suffisants pour effectuer tous les travaux en même temps.

Le but de ce postulat est d'inviter le Conseil d'Etat à créer de nouvelles mesures incitatives, plus simples, pour encourager et faciliter l'assainissement des bâtiments privés. Cette aide financière pourrait, par exemple, se réaliser sur la forme d'un cautionnement accompagné d'une aide à fonds perdus octroyée par le canton.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.